



HAL
open science

Les mots composés VN du français : arguments en faveur d'une construction morphologique

Florence Villoing

► **To cite this version:**

Florence Villoing. Les mots composés VN du français : arguments en faveur d'une construction morphologique. Cahiers de Grammaire, 2003, 28, pp.183-196. halshs-00110236

HAL Id: halshs-00110236

<https://shs.hal.science/halshs-00110236v1>

Submitted on 28 Oct 2010

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Les mots composés VN du français : arguments en faveur d'une construction morphologique

Florence Villoing*

L'objet de cet article est l'étude des mots composés VN du français tels que porte-plume, casse-cou ou tord-boyaux. Ces mots composés constituent des données problématiques pour l'analyse et ont été analysés comme des construits morphologiques ou syntaxiques. Le propos est de démontrer, dans le cadre d'une approche modulaire de la grammaire, la validité d'une analyse morphologique de ces composés et de présenter, selon cette perspective, certaines des contraintes morphophonologiques et sémantiques qui pèsent sur la construction VN.

The aim of this article is the analysis of French VN compounds such as porte-plume, casse-cou or tord-boyaux. These compounds constitute problematic data and have been analysed as morphological or syntactic constructions. Within a modular approach of grammar, my aim is to demonstrate the validity of a morphological analysis of these compounds and to present some of the morphological and semantic constraints to which the VN construction is subject.

* UMR 7023, Université Paris VIII et Modyco, Université Paris X.

1. Introduction

L'étiquette « mot composé » ne correspond pas à une dénomination stable et est utilisée, dans la littérature, pour désigner des unités lexicales complexes analysées selon différents points de vue. Si les approches de la composition sont multiples, on peut cependant reconnaître, à la suite de Corbin (1992) et de Habert & Jacquemin (1993), deux grandes tendances :

- (i) une tendance qui s'intéresse aux « mots composés » du point de vue de leur identification en tant qu'unités lexicales ;
- (ii) et une tendance qui s'y intéresse du point de vue de leur mode de formation.

Le premier type d'approche tente d'identifier les propriétés des séquences de mots qui accèdent au statut d'unité lexicale¹ ; on cherche ainsi à évaluer dans quelle mesure les séquences nominales

- répondent aux propriétés syntaxiques du syntagme nominal,
- présentent un sens compositionnel par rapport au sens de ses constituants,
- constituent une unité lexicalisée, intégrée au stock lexical d'une communauté linguistique.

Le second type d'approche s'intéresse à la manière dont les séquences complexes lexicalisées sont construites. La tâche est double : (i) d'abord déterminer la place de la composition entre morphologie et syntaxe ; (ii) ensuite, à l'intérieur de la morphologie, définir les frontières entre composition et affixation (en particulier entre composition et préfixation).

L'étude des mots composés d'un verbe et d'un nom du français (désormais « mots composés VN ») met sur le devant de la scène de façon particulièrement saillante le problème du statut de la composition entre morphologie et syntaxe. Un long débat a porté sur la construction de ces mots composés, divisant partisans d'une construction morphologique et partisans d'une construction syntaxique (voir, par exemple, Diez (1836-1844), Darmesteter (1875), Marouzeau (1952), Benveniste (1974a), Bauer (1980), Di Sciullo & Williams (1987), Lieber (1992), Zwanenburg (1992), Barbaud (1994), Corbin (1992, 1997)). Hormis cette question, peu de travaux ont porté sur l'étude des propriétés des mots composés VN et spécifiquement de leurs propriétés sémantiques.

Je présenterai, dans cet article, des arguments en faveur d'une construction morphologique des mots composés VN du français, en m'appuyant notamment sur l'examen de leurs propriétés morphophonologiques et sémantiques.

¹ J'entends par unité lexicale toute unité susceptible de fonctionner comme un atome syntaxique et appartenant à la catégorie Nom, Verbe, Adjectif et, dans une certaine mesure, Adverbe.

2. La composition : une formation morphologique

La question de savoir si la composition relève de la morphologie ou de la syntaxe est très débattue (voir, par exemple, Benveniste (1974b), Scalise (1984), Di Sciullo & Williams (1987), Lieber (1992), Rainer & Varela (1992), Zwanenburg (1992), Barbaud (1997), Matthews (1991), Anderson (1992), Aronoff (1994), Corbin (1992, 1997)). Une des réponses présentée dans Villoing (2002a), qui suit une proposition de Corbin (1992, 1997), consiste à évaluer, dans une approche modulaire de la grammaire où composant morphologique et composant syntaxique sont autonomes², à quelles conditions la composition répond aux caractéristiques d'une construction morphologique. En d'autres termes, on pose que la composition est une opération morphologique de construction lexicale si elle satisfait aux contraintes qui organisent le composant morphologique.

Quelles sont ces contraintes ? De façon à peu près unanimement partagée par les théories de morphologie lexicale³, l'objet de la morphologie est de rendre compte des relations de forme, de catégorie et de sens entre lexèmes (c'est-à-dire entre unités lexicales hors emploi syntaxique donc non fléchies). Ainsi, une séquence de mots est un mot composé morphologique s'il est un lexème construit à partir de lexèmes selon un mode d'organisation qui n'est pas syntaxique.

Cette position théorique permet de faire le départ à l'intérieur de ce que recouvre traditionnellement l'étiquette « composition » entre mots composés morphologiques et séquences syntaxiques lexicalisées.

Les premiers sont construits par la morphologie et à ce titre accèdent automatiquement au statut d'unité lexicale. Le français comprend plusieurs règles de composition morphologique (Corbin 2000) : les composés de structure VN (ou NV si les bases sont d'origine gréco-latine) (*porte-plume, lèche-vitrine, homicide*), AN (*élecro-aimant, microorganisme*) et NN (*poisson-chat, timbre-poste, hippodrome*).

Les seconds sont construits par la syntaxe et entrent dans un processus de lexicalisation avant de présenter le comportement d'une unité lexicale. Toute structure syntaxique est susceptible d'être lexicalisée, qu'il s'agisse d'une phrase (*le qu'en dira-t-on, un rendez-vous, un je ne sais quoi*), d'une

² Ce qui implique que « les séquences engendrables syntaxiquement ne le sont pas morphologiquement et réciproquement » (Corbin 1997).

³ Je restreins ici le domaine d'étude à celui de la morphologie lexicale (ou morphologie constructionnelle) en excluant la morphologie flexionnelle. J'adhère ainsi à l'hypothèse de la morphologie scindée (« split morphology ») qui sépare les deux morphologies, condition nécessaire pour maintenir un composant morphologique lexical qui soit indépendant des contraintes syntaxiques (Anderson 1982, 1992 ; Matthews 1991, Villoing 2002a pour une discussion).

portion de syntagme (*chemin de fer, verre à pied*) ou d'un syntagme (*hors-la-loi, boit-sans-soif*) (Corbin 1997).

Il reste à déterminer, maintenant qu'est clairement posé le cadre d'analyse de la composition morphologique, si ce qu'on appelle traditionnellement « mot composé VN » est une construction morphologique qui relève d'une règle de composition ou non.

3. Les mots composés VN du français : constructions syntaxiques ou morphologiques ?

3.1. Le débat

L'analyse des mots composés VN du français est confrontée, depuis le début du 19^e siècle, à la question de savoir s'il faut traiter ces unités lexicales comme construites par la syntaxe ou par la morphologie. La réponse la plus fréquemment avancée par les grands courants grammaticaux et linguistiques distinguant morphologie et syntaxe, tant au 19^e siècle, qu'au 20^e siècle, est celle d'un traitement syntaxique. En somme, quel que soit le cadre théorique, celui de la grammaire historique et comparée du 19^e siècle ou celui de la grammaire générative lexicaliste au 20^e siècle, les mots composés VN sont préférentiellement traités comme construits à partir d'une phrase ou d'une proposition dont on tente d'expliquer le statut d'unité lexicale.

Ainsi, un mot composé comme *porte-plume* a été analysé tantôt comme formé à partir de la proposition « un qui porte la plume », et tantôt comme construit au moyen de la phrase impérative « porte ma plume ». Au 19^e siècle, on expliquait la différence de structure et d'emploi entre la construction syntaxique originelle et la structure du mot composé au moyen d'une ellipse. On parvenait ainsi, à partir de la proposition « *un qui porte la plume* », à la structure « *un porte-plume* » après l'ellipse du pronom *qui* et du déterminant *la*. Ce type d'analyse a d'ailleurs conduit Arsène Darmesteter, dans son *Traité de la formation des mots composés*, à classer les mots composés en fonction du type d'ellipse qu'ils auraient subi depuis leur formation syntaxique jusqu'à leur emploi lexical (Villoing 1999, 2000).

Au 20^e siècle, les auteurs se sont assez peu attachés à expliquer la différence entre la structure syntaxique supposée originelle et celle du mot composé final. Ils ont davantage porté leur intérêt sur le fait qu'une construction syntaxique puisse fonctionner comme une unité lexicale. A cette époque, c'est-à-dire vers la fin des années 1980 et au commencement des années 1990, les lexicalistes ont posé des règles qui rendent compte de la capacité pour un syntagme verbal de se comporter comme une unité lexicale. Ce type de préoccupation a conduit par exemple Di Sciullo et Williams (1987) à poser une règle périphérique à la grammaire, qui ait la fonction de réanalyser le VP comme un « atome syntaxique ». D'autres ont envisagé une règle dite de « conversion » qui relève soit de la morphologie (comme le

propose Zwanenburg 1992), soit de la syntaxe (comme le proposent Lieber 1992 et Barbaud 1991, 1994).

3.2. Motivations en faveur d'une analyse syntaxique et contre-arguments

Si on se penche sur les motivations qui ont fondé ces analyses, il apparaît que les mots composés VN du français ont été traités par les grammairiens du 19^e siècle et par les linguistes lexicalistes du 20^e siècle comme des construits syntaxiques pour deux raisons fondamentales (cf. Villoing 2002a, chapitres 1 & 2) :

- d'abord parce que la forme du verbe est analysée comme une forme fléchie à l'indicatif présent ou à l'impératif singulier, ce qui déclenche automatiquement une interprétation syntaxique de la séquence ; par exemple, dans *porte-plume*, le *e* orthographique final de *porte* est interprété comme un suffixe flexionnel d'indicatif présent 3^{ème} personne ou d'impératif singulier ;
- et ensuite parce que la relation identifiée entre le verbe et le nom est analysée comme une relation verbe/complément d'objet, c'est-à-dire comme une relation fonctionnelle propre à la syntaxe.

Or, après analyse, il s'avère qu'aucune de ces motivations n'est fondée.

D'une part, les travaux contemporains en morphologie verbale (Blanche-Benveniste & van den Eynde (1970), Plénat (1981), Swiggers & van den Eynde (1987), Fradin (1993), Boyé (2000)) ont montré que l'indicatif présent et l'impératif singulier ne sont pas marqués morphologiquement en français. En conséquence, il n'y a aucun moyen formel qui permette de reconnaître une forme fléchie du verbe à l'indicatif ou à l'impératif. On peut montrer, de surcroît que la forme du verbe qui apparaît dans les composés VN est celle du thème du verbe, tel qu'il apparaît à l'indicatif présent singulier. Ainsi, la forme que l'on doit reconnaître dans les composés VN est celle d'un thème du verbe et non une forme fléchie à un mode, un temps ou une personne particulière.

D'autre part, l'interprétation syntaxique qui est donnée de la relation VN n'est pas pertinente, principalement parce qu'elle ne rend pas compte des restrictions sémantiques qui pèsent sur le verbe et ainsi ne prédit pas quels sont les composés VN possibles et impossibles. On observe, en effet, que toutes les relations fonctionnelles verbe/complément ne peuvent pas donner lieu à des composés VN. Par exemple, on ne peut pas construire en français le mot composé VN **un reçoit-lettres* alors que dans la phrase *Jean reçoit une lettre*, la relation entre *reçoit* et *lettre* est de type verbe/complément d'objet. Caractériser la relation entre le verbe et le nom des mots composés VN comme une relation syntaxique verbe/complément fait donc de mauvaises prédictions et manque de précision.

3.3. L'hypothèse d'une construction morphologique des mots composés VN

Parallèlement à l'analyse syntaxique des mots composés VN du français, quelques travaux lexicalistes et générativistes ont émis l'hypothèse d'une formation morphologique de ces composés (par exemple, Corbin (1992, 1997)). Pour valider cette hypothèse (qui s'inscrit dans l'approche théorique présentée en 2. selon laquelle la composition est un procédé de construction lexicale qui relève de la morphologie), il reste à vérifier que les mots composés VN répondent aux propriétés des mots construits morphologiquement. En d'autres termes, que les mots composés VN sont des lexèmes composés de lexèmes (et non de mots fléchis) et que les relations que ces lexèmes composants entretiennent entre eux sont des relations sémantiques et non syntaxiques.

Les contre-arguments aux raisons d'une analyse syntaxique des mots composés VN développés en 3.2. apportent justement des arguments en faveur d'une construction morphologique (Villoing 2002a) :

- les composés VN sont bien formés de lexèmes ; en particulier, la forme du verbe, contrairement à ce qui est fréquemment avancé, n'est pas fléchi, elle ne porte de marque ni de mode, ni de temps, ni de personne⁴ ;
- la relation qu'entretiennent le V et le N des composés VN ne correspond pas à une relation syntaxique entre un verbe et son complément mais à une relation sémantique de type prédicat/participant sémantique.

Je voudrais maintenant m'attacher à présenter certaines des contraintes sémantiques qui pèsent sur les mots composés VN en mettant précisément au jour la nature de la relation qu'entretiennent le verbe et le nom, l'un avec l'autre et avec le mot composé dans son entier.

4. Contraintes sémantiques de la composition VN

De façon à lever toute ambiguïté sur l'objet d'analyse, je pose une distinction fondamentale entre

- (i) le sens d'un mot composé VN
- (ii) et le sens que l'on obtient compositionnellement en combinant le sens d'un verbe et celui d'un nom.

Le sens d'un mot composé VN correspond (d'un point de vue extensionnel) à un ensemble **d'individus** ou **d'objets** du monde. Je note ce

⁴ Les quelques rares cas où la forme du verbe présente une marque graphique de flexion (*cuit-œuf, fait-tout*) sont dus à une orthographe fondée sur une analogie sémantique avec la forme du verbe qui apparaît dans une paraphrase interprétative (*il cuit un œuf, il fait tout*).

sens *VN'*. Par exemple, le sens extensionnel de *casse-noix* est l'ensemble de tous les objets du monde que l'on dénomme *casse-noix*.

En revanche, ce que l'on obtient par compositionnalité en combinant le sens d'un verbe et d'un nom est un complexe sémantique qui, d'un point de vue extensionnel, correspond à un ensemble **d'événements** ou de **procès**⁵. Je note ce sens *v'n'*. Par exemple, le sens extensionnel de *cass(er) noix* est l'ensemble de toutes les actions qui consistent à casser des noix.

Ainsi, *VN'* et *v'n'* sont deux matériaux sémantiques de types différents, même si le sens *v'n'* intervient dans le sens *VN'* du mot composé (je ne rentrerai pas ici dans les détails ; pour ce lien, voir Roussarie & Villoing (2003)).

La relation *v'n'* mise en jeu dans les mots composés VN est une relation de type prédicat/participant sémantique très précise qui demande un prédicat verbal *v'* contraint du point de vue du type de procès qu'il exprime et du point de vue du nombre et de la nature de ses participants sémantiques⁶. Les parties 4.1. et 4.2. présenteront ces contraintes que partagent la majorité des mots composés VN attestés, en utilisant des critères et des tests linguistiques empruntés à Vendler (1957), Foley & Van Valin (1984), Jackendoff (1990) et Dowty (1991). L'analyse, cependant, ne parvient pas à rendre compte, dans une première étape, de l'ensemble des unités lexicales du français de structure VN. La section 4.3. examinera certaines d'entre elles (celles du type *trotte-bébé*) et proposera une nouvelle approche de la règle morphologique de composition VN.

4.1. Type de procès du prédicat

La composition VN semble exclusivement autoriser les combinaisons *v'n'* qui expriment un procès dynamique (c'est-à-dire, selon la terminologie vendliérienne, les procès qui expriment une activité, un accomplissement et un achèvement), et rejette, en conséquence, les procès statifs. En effet, ces combinaisons se retrouvent dans les contextes linguistiques définis comme incompatibles avec un procès statif (« se mettre à », « être en train de » ou « s'arrêter de »)⁷. C'est ce que l'on observe, par exemple, avec le prédicat complexe *cass(er) noix* :

⁵ Suivant D. Davidson (1967), je suppose que le modèle sémantique contient des éléments de type « événement ».

⁶ J'utilise l'expression « participant sémantique » plutôt qu'« argument » pour marquer clairement la perspective sémantique et non pas syntaxique dans laquelle j'inscris cette étude.

⁷ Les tests qui permettent de reconnaître les propriétés sémantiques des combinaisons *v'n'* nécessitent d'insérer ces combinaisons dans un contexte syntaxique. Cette manipulation ne préjuge en rien de la construction syntaxique du mot composé.

Luc s'est mis à casser les noix / est en train de casser la noix / s'arrête de casser les noix

L'impossibilité de construire des mots composés VN dont le procès exprimé par le verbe correspondrait à un état vient confirmer cette contrainte (**un désire-gâteau, *un connaît-chemin*).

4.2. Les participants sémantiques du prédicat

La composition VN accepte uniquement des prédicats verbaux v' qui comprennent au minimum deux participants sémantiques, dont l'un se situe obligatoirement du côté du Proto-Agent, au sens de Dowty (1991), et dont l'autre est préférentiellement du côté du Proto-Patient⁸. De surcroît, les participants sémantiques de v' se projettent suivant une règle précise : le participant sémantique de v' qui se situe du côté du Proto-Patient est réalisé par le N de la composition VN, et le participant sémantique qui se situe du côté du Proto-Agent correspond, dans la majorité des cas, au référent du composé VN (dans la majorité des cas, c'est-à-dire lorsque le composé ne dénote pas un procès comme dans *lèche-vitrine* ou un lieu comme dans *pince-fesse*).

Pour reprendre l'exemple du mot composé VN *casse-noix*, le prédicat v' *cass(er)* qui le compose comprend un participant sémantique qui se situe du côté du Proto-Agent (puisque l'entité à laquelle ce participant renvoie s'implique volontairement dans l'événement dénoté par *cass(er)*) et un second participant sémantique qui se situe du côté du Proto-Patient qui est réalisé par le nom *noix* comme l'atteste le fait que l'entité qu'il dénote subit

⁸ Le recours aux Proto-rôles de Dowty (1991) permet d'éviter les problèmes liés à l'utilisation des rôles thématiques telle que les premières approches les ont appréhendés (sur ce point voir Villoing (2002a), chap. 8). Critères d'identification d'un Proto-Agent et d'un Proto-Patient (Dowty (1991) (les tests sont adaptés de Jackendoff (1990)) :

Proto-Agent :

- a. Participation volitionnelle dans l'événement ou l'état ;
- b. Epreuve ou perçoit une sensation ;
- c. Causer un événement ou le changement d'état d'un autre participant ;
- d. Mouvement (relativement à la position d'un autre participant) ;
- e. (existe indépendamment de l'événement décrit par le verbe)

Proto-Patient :

- a. Subit un changement d'état ;
- b. Thème incrémental ;
- c. Est affecté causativement par un autre participant sémantique : Test : *Qu'est-ce que x fait à SN ? Il le V.*
- d. Est stationnaire/immobile par rapport au mouvement d'un autre participant (*Jean franchit la porte*).
- e. (n'existe pas indépendamment de l'événement, ou n'existe pas du tout).

un changement d'état (elle passe de l'état non cassé à l'état cassé) et est affecté par le procès. Le participant sémantique de type *Agent*⁹ du prédicat *cass(er)* correspond au référent du mot composé *casse-noix* : l'entité dénotée par le composé *casse-noix* est l'*Agent* du procès dénoté par *v'n'cass(er) noix*.

4.2.1. Obligation de deux participants sémantiques

La première contrainte qui concerne le nombre de participants sémantiques de *v'* est stricte. En conséquence, il est impossible de construire en français un mot composé VN dont le prédicat *v'* ne comprendrait pas deux participants sémantiques. Cette construction serait impossible

- aussi bien avec un prédicat qui comprendrait uniquement un participant de type *Patient* (même si ce participant sémantique est réalisé par le N du mot composé, comme attendu) (**un arrive-train*, **un tombe-pluie*, **un paraît-soleil*) ;
- qu'avec un prédicat qui comprendrait seulement un participant de type *Agent* (**un aboie-chien*, **un jongle-clown*, **un capitule-roi*).

4.2.2. Obligation d'un participant sémantique du côté du Proto-Agent et d'un autre préférentiellement du côté du Proto-Patient

La seconde contrainte qui concerne la nature des participants sémantiques de *v'* est également stricte. Le prédicat *v'* d'un mot composé VN doit nécessairement comporter un participant de type *Agent* ; toute construction VN qui déroge à cette règle s'avère impossible (cf. par exemple les structures *VN dont le verbe ne possède pas de participant *Agent* (mais « expérienceur ») : **un reçoit-colis*, **un entend-musique*, **un voit-paysage*).

En revanche, si la majorité des mots composés VN comprennent un prédicat verbal *v'* dont le second participant sémantique se situe du côté du Proto-Patient (*casse-noix*, *ouvre-boîte*, *brûle-parfum*, *abaisse-langue*), certains, une minorité, sont construits à partir d'un *n'* qui ne répond pas aux critères d'un *Patient*. C'est ce que l'on observe, par exemple, dans les composés *cherche-fuite* ou *gagne-pain* dont *n'* (*fuite* et *pain*) ne subit pas de changement d'état et n'est pas affecté. En conséquence, et en attendant des résultats plus complets, il est plus prudent de parler de sélection préférentielle d'un second participant sémantique de type *Patient* que de véritable contrainte imposée par la règle de composition VN. Il restera à mettre précisément au jour les contraintes sémantiques qui pèsent sur la nature du second participant. Mais on peut d'ores et déjà avancer quelques hypothèses qui rendent compte de la probabilité que le N des composés VN ne puisse pas

⁹ J'utilise indifféremment *Agent* et *Patient* pour « participant sémantique qui se situe du côté du Proto-Agent et/ou du Proto-Patient », c'est-à-dire pour renvoyer aux participants sémantiques tels qu'ils sont définis par Dowty (1991) et non pour renvoyer aux rôles thématiques traditionnels.

exprimer la localisation (?? *un atteint-sommet*) ni la temporalité (**un traverse-siècle*).

4.3. Des mots composés VN qui dérogent aux contraintes sémantiques

Certains mots complexes composés d'un verbe suivi d'un N ne répondent pas aux propriétés sémantiques des composés VN telles qu'elles sont présentées ci-dessus.

Un premier type rassemble des unités comme *trotte-bébé*, *coule-sang* ou *pisse-chien* dont le prédicat *v'* ne comprend qu'un participant sémantique de type *Agent*¹⁰, lequel participant semble être réalisé par le nom interne de la construction (*bébé*, *sang*, *chien*). Ces exemples dérogeraient ainsi aux contraintes prédites en 4.2.1. et 4.2.2. Cependant, l'interprétation des composés ne correspond pas à cette analyse : en effet, le prédicat complexe qui apparaît dans *trotte-bébé*, *coule-sang* et *pisse-chien* ne s'interprète pas comme « N agent de V » (tel qu'on l'observe dans les phrases *le bébé trotte*, *le sang coule*, *le chien pisse*), mais correspond respectivement à 'faire trotter bébé', 'faire couler sang' ou 'faire pisser chien'¹¹. Ainsi, les prédicats 'trott(er)', 'coul(er)' et 'piss(er)' visibles dans ces mots composés s'interprètent-ils causativement et les noms avec lesquels ils entrent en relation (*bébé*, *sang* et *chien*) sont des participants sémantiques de type *Patient*. Les mots composés *trotte-bébé*, *coule-sang* ou *pisse-chien* répondent bien à la configuration sémantique posée pour les mots composés VN.

Leur étude conduit néanmoins à avancer l'hypothèse que la règle de composition VN constitue un moule qui impose à ses composants, le verbe et le nom, une interprétation sémantique spécifique et en particulier une interprétation causative du prédicat. L'hypothèse mérite naturellement d'être affinée parce qu'en l'état, elle reste trop puissante (elle prédit que tout verbe intransitif inergatif est un candidat potentiel à un mot composé VN).

Il resterait encore à discuter des rares unités telles que *gobe-mouton*¹², *croque-monsieur*¹³ ou *chante-raine*¹⁴ dont le deuxième composant (*mouton*, *monsieur*, *raine* ('grenouille')) s'interprète davantage comme l'*Agent* que comme le *Patient* du prédicat verbal, et dont le participant sémantique qui se situe du côté du Proto-patient serait réalisé par le mot composé lui-même. Ces unités présentent, en première analyse, une répartition des participants

¹⁰ En termes syntaxiques, on dirait que les prédicats 'trotter', 'couler' et 'pisser' qui apparaissent dans ces constructions sont intransitifs inergatifs.

¹¹ *trotte-bébé* désigne un instrument dont la fonction est d'aider le bébé à marcher, *coule-sang* un instrument dont la fonction est de provoquer l'écoulement du sang, et *pisse-chien* un valet de chasse dont la fonction est d'aller faire uriner le chien.

¹² *Gobe-mouton* désigne une pillule qui fait mourir les animaux.

¹³ *Croque-monsieur* désigne un entremets chaud.

¹⁴ *Chanteraine* désigne un lieu (c'est le nom porté par une rue).

sémantiques du prédicat *v'* inverse par rapport à celle prédite ci-dessus : le N de la séquence VN n'accueille pas le *Patient* mais *l'Agent*, et le référent du mot composé ne correspond pas à *l'Agent* mais au *Patient* de *v'*. Le problème est de décider s'il est pertinent ou non d'analyser ces mots complexes comme des mots composés VN morphologiques au motif que les catégories impliquées semblent être celles d'un verbe et d'un nom, alors que les rapports sémantiques sont fondamentalement distincts des mots composés VN. Et s'il est pertinent de les analyser comme des composés morphologiques, une nouvelle question se posera de savoir si ces composés relèvent d'une seule et même règle de composition VN, ce qui impliquerait d'assouplir les contraintes proposées, ou si ces composés relèvent d'une autre règle de composition VN.

5. Conclusion et perspectives

Le présent article a eu pour ambition, en motivant une analyse morphologique des mots composés VN du français, de mettre au jour certaines des contraintes sémantiques qui pèsent sur cette construction. Les contraintes étudiées ici concernent le type de procès dénoté par le prédicat qui compose les VN et le nombre et la nature de ses participants sémantiques. Bien que les résultats obtenus rendent compte de la majorité des données, les quelques exceptions montrent la nécessité d'approfondir la recherche des propriétés sémantiques auxquelles est sensible la composition VN.

Une des pistes intéressante à suivre est celle ouverte par les travaux de Davis et Koenig (2000), Koenig et Davis (2001) qui montrent l'insuffisance de la hiérarchie binaire Proto-Agent et Proto-Patient proposée par Dowty (1991) et la nécessité de prendre en compte l'expression du mouvement pour décrire les propriétés lexicales des verbes. La pertinence de cette approche apparaît d'ores et déjà à l'étude des mots composés VN construits à partir du verbe *monter* (*monter-charge*, *monter-plats*, *monter-acide*). On observe que la composition VN sélectionne systématiquement le verbe *monter* qui comprend deux participants sémantiques *Agent* et *Patient* et qui désigne un mouvement. En revanche, jamais ne sera requis le verbe *monter* qui désigne un mode d'assemblage (*monter un meuble*) bien qu'il réponde aux mêmes exigences qui concernent le type de procès dénoté par le verbe et ses participants sémantiques. Ainsi, à côté des propriétés sémantiques présentées en 4.1. et 4.2., la composition VN semble également sensible à l'expression du mouvement. Cette hypothèse peut être partiellement vérifiée par la construction d'un mot composé VN néologique et l'interprétation qui lui sera automatiquement associée : par exemple, le néologisme °*un monter-meuble*¹⁵ sera systématiquement interprété comme un instrument (et éventuellement un homme) dont la fonction est d'élever un meuble (*monter*, verbe de

¹⁵ A l'instar de Danielle Corbin, j'utilise la pastille pour symboliser un mot possible mais non attesté.

mouvement), mais jamais comme un instrument ou un homme dont la fonction consiste à assembler les éléments d'un meuble.

Parallèlement, il est frappant d'observer que la sélection sémantique opérée par la composition VN n'est justement pas celle que fait la suffixation en *-eur* sur la base verbale *monter*. Fradin et Kerleroux (2002) ont en effet montré que le suffixe *-eur* ne sélectionne pas le verbe de mouvement *monter* (*Pierre a monté le tableau au grenier* / **Pierre est un monteur*) mais celui qui signifie « assembler » (*L'ouvrier qui a monté notre chauffage central est le meilleur monteur de chaudières de l'entreprise*)¹⁶.

Ainsi, en développant la recherche des propriétés sémantiques des mots composés VN, on parviendrait à confronter les résultats obtenus à l'analyse d'autres construits morphologiques sur base verbale qui mettent également en jeu les notions d'agentivité et de patientivité (les mots suffixés en *-eur*, les noms déverbaux convertis) de façon à obtenir un panorama de la répartition des mots construits du français sur base verbale.

Références bibliographiques

- Anderson, S.R. (1992), *A-morphous Morphology*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Aronoff, M. (1994), *Morphology by itself*, Cambridge, Mass., The MIT Press.
- Barbaud, P. (1994), « Conversion syntaxique », *Linguisticae Investigationes* 18-1, pp. 1-26.
- Barbaud, P. (1997), « Composition lexicale et nominalisation : où est la morphologie ? ». In D. Corbin, B. Fradin, B. Habert, F. Kerleroux, M. Plénat (éd.), *Actes du colloque « Mots possibles et mots existants » de Villeneuve d'Ascq*, 28-29 avril 97, *Sillexicales* 1, Villeneuve d'Ascq, pp. 25-34.
- Bauer, L. (1980), « Deux problèmes au sujet des noms composés comprenant un premier élément verbal en français », *Le français moderne* 48, pp. 219-224.
- Benveniste, E. (1974a), « Convergences typologiques », in *Problèmes de linguistique générale II*, Paris, Gallimard, pp. 103-112.
- Benveniste, E. (1974b), « Fondements syntaxiques de la composition nominale », in *Problèmes de linguistique générale II*, Paris, Gallimard, pp. 145-162.

¹⁶ On peut faire le même type d'observation pour d'autres verbes qui expriment un mouvement :

- a. *abaisse-langue* / **abaisseur*
- b. *hausse-col* / **hausseur*
- c. *hoche-tête* / **hocheur*
- d. *lève-vitres* / **lèveur*

- Blanche-Beneveniste, C. & Van den Eynde, K. (1970), « Essai d'analyse de la morphologie du français ». *Orbis*, XIX-2, pp. 404-429, Leuven.
- Boyé, G. (2000), *Problèmes de morpho-phonologie verbale en français en espagnol et en italien*, thèse de doctorat, Paris VII.
- Corbin, D. (1992), « Hypothèses sur les frontières de la composition nominale », *Cahiers de grammaire* 17, pp. 26-55.
- Corbin, D. (1997), « Locutions, composés, unité polylexématiques : lexicalisation et mode de construction », in *La locution, entre langue et usages*, Fontenay-St-Cloud, E.N.S. Editions, pp. 55-102.
- Corbin, D. (2000), « French (Indo-European : Romance) », in G. Booij, C. Lehmann & J. Mugdan (eds), *Morphology. An International Handbook on Inflection and Word-Formation*, Berlin/New York, Walter de Gruyter, vol. I, article 121.
- Darmesteter, A. (1875 et 1894 pour la 2^e éd. revue et en partie refondue), *Traité de la formation des mots composés dans la langue française comparée aux autres langues romanes et au latin*, Paris, Librairie Honoré Champion.
- Davidson, D. (1967), « The logical form of action sentences », in *Essays on Actions and Events*, pp. 105-148, Oxford Press (1980).
- Diez, F. (1836-1844), *Grammaire des langues romanes*, Paris, F. Vieweg.
- Di Sciullo, A.-M. & Williams, E. (1987), *On the definition of Word*, Cambridge, Mass. The MIT Press.
- Dowty, D. (1979), *Word Meaning and Montague Grammar*, Dordrecht, Reidel Publishing Company.
- Dowty, D. (1991), « Thematic Proto-roles and Argument Selection », *Language*, 67(3), pp. 547-619.
- Foley, W. A. & Van Valin, R. D. (1984), *Functional syntax and universal grammar*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Fradin, B. (1993), *Organisation de l'information lexicale et interface lexique/syntaxe dans le domaine verbal*, thèse de doctorat d'Etat, Paris VIII.
- Fradin, B. & Kerleroux, F. (2002), « Troubles with lexemes », Proceedings of the Third Mediterranean Meeting of Morphology, DeCesaris Janet, ed, Barcelona, IULA-Universitat Pompeu Fabra.
- Habert, B. & Jacquemin, C. (1993), « Noms composés, termes, dénominations complexes : problématiques linguistiques et traitements automatiques », in *T.A.L.*, 2, pp. 5-43.
- Jackendoff, R. (1990), *Semantic Structures*, Cambridge, Mass., The MIT Press.
- Lieber, R. (1992), *Deconstructing Morphology : Word Formation in Syntactic Theory*, Chicago/London, The University of Chicago Press.
- Marouzeau, J. (1952), « Composés à thème verbal », *Le français moderne* 20, pp. 81-86.

- Matthews, P. H. (1991), *Morphology, An introduction to the theory of word-structure*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Plénat, M. (1981), « L'autre conjugaison (ou : de la régularité des verbes irréguliers) », *Cahiers de grammaire* 3, pp. 5-305.
- Rainer, F. & Varela, S. (1992), « Compounding in Spanish », *Rivista di Linguistica* 4-1, pp. 117-143.
- Roussarie, L & Villoing, F (2003), « Some semantic investigations on the French VN construction », in *GL 2003, 2nd International Workshop on Generative Approaches to the Lexicon*, Genève, 15-17 mai 2003.
- Scalise, S. (1984), *Generative Morphology*, Dordrecht-Holland, Foris Publications.
- Swiggers, P. & Van den Eynde, K. (1987), « Problèmes de l'analyse morphologique des verbes français. Introduction », *I.T.L Review of Applied Linguistics* 77-78, pp. 1-12.
- Vendler, Z. (1957), « Verbs and times », *Philosophical Review* 66, pp. 143-160.
- Villoing, F. (1999), « La querelle, au XIX^e, autour des mots composés du type [VN]_N : quels enjeux pour la grammaire ? », *Linx* 40, pp. 159-185.
- Villoing, F. (2000), « Les principes de la morphologie dans la grammaire historique et comparée du XIX^e siècle : le témoignage des noms composés français du type [VN]_N », *Moderne Sprachen*, pp. 107-134.
- Villoing, F. (2002a), *Les mots composés [VN]_{N/A} du français : réflexions épistémologiques et propositions d'analyse*, thèse de doctorat, Université ParisX-Nanterre.
- Villoing, F. (2002b), « Les bases des opérations de construction morphologique : des unités sémantiquement spécifiées ». In G. Dal, B. Fradin, F. Kerleroux, M. Plénat & M. Roché (éd.), *Les unités de la morphologie. 3^{ème} Forum de Morphologie*, Lille, 20-21 septembre 2002, *Silexicales* 3, pp. 213-219.
- Zwanenbourg, W. (1992), « Compounding in French », *Rivista di Linguistica* 4/1, pp. 221-240.